

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. ABBI.

Absents : Melle GERMANY, M. QUEVAREC.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007 approuvant la signature de la convention de délégation de service public de la crèche L'Ile des enfants avec la société People and Baby,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 24 de la convention de délégation de service public,

Vu le rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
réunie le 2 décembre 2008,

Considérant que le rapport annuel d'activité a été remis par le délégataire le 24
novembre 2008,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner acte du rapport annuel d'activité 2007 relatif à l'exploitation de
la crèche l'île des Enfants par le délégataire People & Baby.

Le Maire

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 23

Le Maire : « Y a-t-il des commentaires sur cette délégation ? Madame DIOP ».

Madame DIOP : « Je disais que la création d'une crèche est toujours un point positif. Par contre, vous avez privilégié une délégation de service encore, et ça nous ne nous convient pas du tout, ce n'est pas la demande des mantais. L'évolution des taux d'occupation de cette crèche, bien que vous ayez anticipé l'ouverture, est restée très basse, il a fallu 7 mois pour que vous arriviez au taux escompté c'est-à-dire 75%. En plus, dans cette délibération 23, vous dites que le mois de juillet, les quatre premières semaines, ce sera fermé. Est-ce que tous les parents sont en congé au mois de juillet ? Où ils se séparent ? Il y en a qui sont au mois de juillet ou au mois d'août. Je pense qu'il y a des personnes qui ne travaillent pas le mois d'août donc la fermeture du mois de juillet cela ne les intéresse pas du tout parce que leurs enfants ils les mettront où ? Voilà Monsieur le Maire, je me demande avec tous ces gens qui demandent à avoir une place en crèche, comment cela se fait qu'on n'arrive pas à occuper toutes ces places, parce que je pense que les critères ne doivent pas être à la demande des mantais, merci Monsieur le Maire ».

Le Maire : « D'autres interventions ? Madame DUMOULIN ».

Madame DUMOULIN : « Madame DIOP, pour vous répondre sur ce point. Les mantaises ce qu'elles... qu'ils soient gardés dans une ou l'autre crèche de la Ville, la situation est tout à fait identique. L'attribution est faite par la municipalité et le choix du délégataire s'est fait en fonction des qualités qu'il nous proposait sur l'encadrement, sur tout ce qui concerne le bien-être et la sécurité des enfants. Pour ce qui importe, pour votre première question, les mantais ce qu'ils leur importent c'est peu importe qui gère la structure, c'est que leur enfant soit gardé...ça c'est vous qui le dites. Est-ce que je peux finir ? ».

Le Maire : « Madame DIOP, laissez parler Madame DUMOULIN ».

Madame DUMOULIN : « C'est la Ville qui garde l'attribution des places. Vous demanderez aux mantais qui vont à la crèche l'Île des Enfants s'ils sont contents ou s'ils ne sont pas contents de l'établissement, vous leur demanderez et si vous avez des plaintes, vous venez me voir, vous allez voir Madame GHAZOUANI. Je me permets de prendre la parole parce que c'est vrai que cette décision elle a été prise alors que j'étais encore élue en charge de la Petite Enfance, c'est pour ça que je prends la parole et je remercie Fadoua de me la laisser. Vous allez demander aux mantais s'ils ne sont pas contents de la crèche l'Île des Enfants et si vous en avez effectivement, et bien qu'ils aillent voir Madame GHAZOUANI et on en reparlera. En ce qui concerne le taux d'occupation, je ne sais pas si vous le savez, en tout cas je vous le précise, que la C.A.F. a mis en place la P.S.U. (la Prestation de Service Unique), qui permet aux familles d'adapter au mieux la demande par rapport à leurs besoins, ce qui correspond effectivement quand quelqu'un veut garder son enfant simplement quatre jours, on doit répondre aux quatre jours donc il y a des jours qui sont creux, le lundi est un jour creux, le mercredi est un jour creux et on se doit d'adapter au mieux à la demande des mantais. Donc, comme dans toutes nos structures on a des jours qui sont un petit plus creux. Il y a eu une phase de calage et un travail qui a été fait de façon très importante avec le service Petite Enfance pour pouvoir justement avoir un taux d'occupation qui permet de répondre à la fois aux demandes des mantais et puis de faire en sorte que cette nouvelle crèche, elle fonctionne à plein. Il y a des choses à améliorer quand un nouveau service se met en place, il y a un calage à faire et il faut un petit peu ce temps de réglage. Je fais tout à fait

confiance au service Petite Enfance et aux gens qui travaillent pour arriver à satisfaire et à arriver à ce taux d'occupation. Voilà Madame DIOP ».

Le Maire : « Merci. Sur ce rapport, est-ce qu'il y en a qui ne donne pas acte ? La formulation vous convient Monsieur MARIOJOULS ? ».

Monsieur MARIOJOULS : « Très sérieusement, j'ai fait une intervention concernant les décisions du précédent Conseil Municipal, rappelez-vous et à ce moment-là si vous demandez aux gens quelle est leur position, je souhaite que dans le relevé de décisions, vous inscriviez, il faut que la règle soit la même pour tous et il faut qu'elle soit la même à chaque fois, si c'est la nouvelle règle enfin en tout cas c'est la règle qui s'impose à partir d'aujourd'hui, moi je souhaiterais que dans le relevé de décisions du dernier Conseil Municipal vous indiquiez que le groupe DECIL ne donne pas acte du débat concernant le rapport sur les inégalités puisqu'il n'y a pas de rapport. C'est un rapport creux donc il ne peut pas y avoir de débat sur un rapport. Donc inscrivez notre Opposition auquel cas nous mettrons en place de nouvelles règles et puis tout le monde s'en trouvera très bien, moi le premier ».

Le Maire : « Mais elle était déjà faite puisque vous avez indiqué dans ce précédent compte rendu que vous étiez CONTRE ce qui voulait bien dire que vous n'aviez pas donné acte de ce rapport là ».

Monsieur MARIOJOULS : « A ce moment-là, il faut l'indiquer, il faut l'écrire, ce n'est pas écrit dans le relevé des décisions ».

Le Maire : « Mais nous allons le préciser, rassurez-vous ».

Monsieur MARIOJOULS : « Je vous remercie Monsieur le Maire ».

Le Maire : « Donc là, vous donnez acte que ce rapport d'activités a eu lieu sur ce Conseil Municipal, tout le monde en donne acte. Je vous remercie ».